

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MARS 2017**

Délibération
n° 2017.03.188

**Education à
l'environnement :
avenant à la
convention de
partenariat triennale
portant sur la
sensibilisation à
l'environnement sur
GrandAngoulême -
Années 2016, 2017 et
2018**

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

**DELIBERATION
N° 2017.03.188**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNALE PORTANT SUR LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT SUR GRANDANGOULÊME - ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Depuis 1997, GrandAngoulême propose aux écoles primaires et établissements spécialisés d'enseignement de l'agglomération des programmes pédagogiques sur l'environnement.

Ces programmes font l'objet d'un large partenariat contractualisé par une convention pluriannuelle (2016, 2017, 2018) avec l'Inspection Académique de la Charente, Charente Nature, le CAUE, Maisons Paysannes de Charente, Les Petits Débrouillards, le Musée d'Angoulême, et la Fédération de Pêche de la Charente, approuvée par délibération n°12 du conseil communautaire du 27 janvier 2016.

Soucieux de favoriser une évolution régulière des programmes pédagogiques à la fois dans les contenus mais également dans la conduite des animations, il est proposé de développer un nouveau partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Charente.

Ce nouveau partenariat suppose l'intégration de la fédération dans le dispositif conventionnel du 2 février 2016 par la conclusion d'un avenant définissant les engagements de la Fédération en sa qualité de partie. Ce nouveau partenariat induit de fait la possibilité pour la fédération de solliciter une subvention auprès de GrandAngoulême dans le cadre des animations scolaires.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 à la convention de partenariat triennale pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire intégrant la Fédération de chasse de la Charente comme nouveau partenaire.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

10 avril 2017

Affiché le :

10 avril 2017

**AVENANT
A LA CONVENTION TRIENNALE POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU
SCOLAIRE SUR GRANDANGOULEME
RELATIF A L'INTEGRATION D'UN NOUVEAU PARTENAIRE**

Entre

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME, 25 boulevard Besson-Bey à Angoulême, ci-après dénommée GrandAngoulême, représentée par son Président, autorisé à signer par délibération n°2015.02.038 du conseil communautaire du 5 février 2015.

LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CHARENTE (DSDEN), Cité administrative Bât B rue Raymond Poincaré à Angoulême, représentée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dûment habilité à signer,

ET

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Impasse Lautrette à Angoulême, ci-après dénommée Charente Nature, représentée par son Président, dûment habilité à signer,

La FEDERATION DE LA PECHE DE LA CHARENTE, rue Bourlion à Gond-Pontouvre, ci-après dénommée la Fédération de la Pêche, représentée par son Président, dûment habilité à signer,

Le CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT de la Charente (CAUE) 31 boulevard Besson Bey à Angoulême, représenté par son Président, dûment habilité à signer,

MAISONS PAYSANNES DE France, délégation Charente, Ferme des Bouchauds rue de la Trillandrie à Saint-Cybardeaux, représentée par sa Présidente, dûment habilitée à signer,

Le MUSEE DE LA VILLE D'ANGOULEME 1 rue Friedland à Angoulême, représenté par le Maire d'Angoulême, dûment habilitée à signer,

L'association LES PETITS DEBROUILLARDS, Maison des Peuples et de la Paix 50 rue Hergé à Angoulême représenté par son Président, dûment habilité à signer,

La fédération des CHASSEURS DE LA CHARENTE,
représentée par son Président, dûment habilité à signer

Ci-après ensemble désignés « **les partenaires** »

ETANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Par une convention en date du 2 février 2016, l'Inspection Académique de la Charente, Charente Nature, le CAUE, Maisons Paysannes de Charente, Les Petits Débrouillards, le Musée d'Angoulême, la Fédération de Pêche ont défini les modalités de leur collaboration dans le cadre de la mise en place de 4 programmes pédagogiques, d'animations sur le site de l'Ecopôle et de visites du centre de tri des déchets ménagers ATRION.

Soucieux de favoriser une évolution régulière des programmes pédagogiques à la fois dans les contenus mais également dans la conduite des animations, le comité de pilotage, prévu à l'article 3 de la convention du 8 février 2016, souhaite étoffer le programme pédagogique « Milieux naturels », autrement dénommé « Curieux de Nature ».

A cet effet, il propose de développer un nouveau partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Charente.

Ce nouveau partenariat suppose l'intégration de la fédération dans le dispositif conventionnel du 2 février 2016 par la conclusion du présent avenant.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au dispositif partenarial, instauré par la convention du 2 février 2016, la Fédération des chasseurs de la Charente et de définir les engagements de la Fédération en sa qualité de partie.

Article 2 : Intégration d'une nouvelle partie

Les parties conviennent que la Fédération des chasseurs de Charente est partie intégrante de la convention du 2 février 2016. De ce fait, à compter de date de prise d'effet du présent avenant, l'ensemble des dispositions de la convention du 8 février 2016 lui sont applicables et la Fédération des chasseurs de La Charente dispose de l'ensemble des droits et obligations mis à la charge des parties à ce titre.

Article 3 : Engagements de la fédération des chasseurs de la Charente

L'article 2.2 de la convention du 2 février 2016 est complété par l'alinéa suivant

« 2.2 – *Engagements des structures partenaires pour les programmes pédagogiques*
(...)

La fédération des chasseurs de la Charente s'engage à :

- ✓ *Participer aux différentes réunions du comité de pilotage et de suivi en charge notamment de la préparation, du suivi et du bilan du programme « Milieux naturels », autrement dénommé « Curieux de nature » ;*
- ✓ *Prendre en compte et s'appuyer sur les réalités locales concernant la thématique de la biodiversité ;*
- ✓ *Intervenir spécifiquement sur le programme « Milieux naturels », autrement dénommé « Curieux de nature » auprès des classes concernées;*
- ✓ *Faire des points réguliers avec les référents pédagogiques de GrandAngoulême, Charente Nature et de l'Inspection d'Académie sur les animations pédagogiques ;*
- ✓ *Faire un bilan écrit des animations réalisées, lequel sera intégré dans le rapport d'activité global remis chaque année par Charente Nature à GrandAngoulême. »*

Article 4 :

L'ensemble des dispositions issues de la convention du 2 février 2016, non contraire aux termes du présent avenant, demeure applicable.

